



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240527-CONS-AG-24-057-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 mai 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Déclaration sans suite par la CAO du marché 24001COL - Lot 2 - Prestation de collecte du verre en bacs roulants sur le territoire de la CAB

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 27 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 21 mai 2024.

PRÉSENTS : BATESTTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNÉ POUVOIR :

COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
GIAMARCHI Marie-Dominique à LOMBARDO Florence
LACAVE Mattea à POLISINI Ivana
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MUSSIER Emma à ROSSI Michel
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SAVELLI Jean-Michel à PETRI-GUASCO Emmanuel
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, ROMITI Gérard, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Déclaration sans suite par la CAO du marché 24001COL - Lot 2 - Prestation de collecte du verre en bacs roulants sur le territoire de la CAB

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le lot 2 « Prestation de collecte du verre en bacs roulants sur le territoire de la CAB » de la consultation lancée le 14 février 2024, avec une remise des offres fixée au 04 mars 2024, sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert alloti, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, avec pour minimum 70 000.00€ HT et pour maximum 160 000.00€ HT pour 12 mois de prestation ;

Considérant que selon l'article R 2185-1 du Code de la Commande Publique, la procédure de passation d'un marché public peut être déclarée sans suite à tout moment ;

Considérant que la Direction de la collecte propose de déclarer sans suite le Lot 2 du marché 24001COL pour raisons financières, les prestations objet du marché pouvant être réalisées en régie pour un coût inférieur ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer sans suite ce Lot 2 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer sans suite pour raisons financières, le Lot 2 « Prestation de collecte du verre en bacs roulants sur le territoire de la CAB » du marché relatif à la prestation de collecte des cartons des locaux marché aux poissons et du verre en bacs roulants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia » ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO